Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-213501026-20260126-D_02_01_2026-DE

DÉLIBÉRATİON n°2 du CONSEİL MUNİCİPAL du 22 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 14
Quorum : 8
Présents : 11
Représentés : 3
Votants : 14
Date de la convocation : 19 janvier 2026 | **Date d'affichage** : 19 janvier 2026
Date de l'affichage du PV : 26 janvier 2026

Le jeudi vingt-deux janvier deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DROUGES, régulièrement convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DROUGES.

****

Présents : Patricia MARSOLLİER, Camille GİTEAU, Hervé OLİVRY, Marianne BLANDİOT, Fabienne CADO, Céline HEİNRY, Christophe NOUVEL, Marcel ORHAN, Marjorie SCHUER-POİRİER, Patrick VAN DEN EYNDE et Alexis VİEL.

Absents excusés : André DAVİD pouvoir à Fabienne CADO, Jean-Claude PİPARD pouvoir à Marcel ORHAN et Christian TARİEL pouvoir à Hervé OLIVRY.

Secrétaire de séance : Mme Marjorie SCHUER-POIRIER

****

Madame Le Maire préside la séance.

02-01/2026 – FINANCES – Autorisation donnée à Madame le Maire de payer les factures d'investissement 2026 avant le vote du budget à concurrence maximum d'un quart de l'investissement de 2025

Afin de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, il convient d'inscrire des crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget	Crédits ouverts BP 2025	Quart des crédits autorisation 2026	Besoin prévisionnel de Crédits
Budget principal	474 843,44 €	118 000,00 €	40 000,00 €

Le besoin prévisionnel de crédits à ouvrir d'ici le vote du budget primitif 2026 est évalué à 40 000,00€ réparti sur les opérations détaillées ci-après :

Chap/	compte	Intitulé/Objet	Montant	Créancier
21	212	Reconfiguration et sécurisation abords salle de la Fontaine et Place A. Pipard + création espaces jeux		
			1 296,00 €	Groupe A'DAO -Maître d'œuvre
			35 181,29 €	EIFFAGE ROUTES
			3 522,71 €	Entreprise LARDEUX

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-213501026-20260126-D_02_01_2026-DE

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte cette proposition,
- Rappelle que les crédits correspondants seront inscrits au prochain budget lors de son adoption et que le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions présentées ci-dessus.
- Autorise Madame Le Maire ou son représentant à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme
Le Maire

